

## COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 12/09/2017

Lieu : SALLE DU CONSEIL

**Membres :**

Raphaël CHEVALARD – Michèle HOOGE - Sylvie LARCHEVEQUE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE  
– Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Joël PUJADE – Julien LACROIX --  
Stéphane LHUISSIER

**Absents excusés :** Sylvie LARCHEVEQUE – Julien LACROIX

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Diffusion :** les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie - affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 15/09/2017

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00
	Page : Page 2 sur 7

## **ORDRE DU JOUR**

1. Point Budgétaire
2. PLU
3. PNR des Garrigues de l'Uzège
4. Vigifoncier
5. Promenade de la Paix
6. Situation de la bibliothèque
7. Questions diverses

## **PREAMBULE**

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Sylvie LARCHEVEQUE, absente ce jour, donne pouvoir à Patrick PALISSE.  
Julien LACROIX, absent ce jour, donne pouvoir à Frédéric PUGNERE.

## **1. Point Budgétaire**

### **a. Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont en léger retrait (2 700 €) par rapport aux dépenses attendues. Les recettes sont en ligne avec l'objectif malgré les habituels retards de l'Etat dans le versement des dotations, le déficit étant compensé par une recette imprévue du Département (25.220 €) au titre du Fonds Départemental de péréquation.

En conclusion, le résultat de fonctionnement au 1/1/2017 est en léger bénéfice par rapport à l'objectif (7 000 € environ).

Il faut noter enfin l'accord de l'Agglomération du Gard Rhodanien sur la subvention pour la réfection de la salle du Conseil Municipal qui permettra la réalisation des travaux en 2018.

### **b. Investissement**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement fin 2017, évaluées au 1<sup>er</sup> septembre, sont de **77 512,56 €** et les recettes de **68 283,44 €** intégrant la réfection du Chemin du Calvaire (dépense subventionnée à 57 % au titre des intempéries de 2014).

Le résultat de l'exercice 2017 sera donc de **-9 229,12 €**, le solde de fin d'année restera positif (**10 882.38 €**) puisque celui de début d'année était de **20 111.50 €**.

## **2. PLU**

Le PLU est en application depuis le 17 Aout 2017, soit un mois après son dépôt en préfecture. Un courrier de remerciements sera transmis aux membres de la Commission PLU par le Maire. Le Maire invitera les membres de la Commission PLU et le Conseil Municipal pour une réunion conclusive et conviviale le vendredi 6 octobre à 18 heures.

Par ailleurs un courrier sera transmis à tous les propriétaires de terrain détenteur d'un élément de patrimoine protégé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le rétablissement du Droit de Préemption Urbain, supprimé pendant la période où la commune était sous couvert du RNU.

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 3 sur 7
--	---------------------------------	--

Brigitte Hooge ayant assisté à une réunion de l'Agglomération du Gard Rhodanien sur l'élaboration du SCOT annonce que celui-ci devrait être terminé avant fin 2019. Pour ce faire, un cabinet d'études a été contacté par l'Agglomération du Gard Rhodanien pour un montant de 130 000 euros.

Lors du Conseil Municipal de juillet 2017 une commission a été créée, dans le but d'accompagner la création de l'OAP de la terre des banes (Chemin de l'ancienne Gare) avec des membres du Conseil Municipal et les riverains ; Nancy ARNOUX est, à sa demande, intégrée à cette commission.

### 3. Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège

Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon a engagé une étude d'opportunité et de faisabilité de manière à déterminer si la richesse des patrimoines d'un territoire, dont le centre de gravité serait l'Uzège, pouvait justifier la création d'un Parc Naturel Régional (PNR, provisoirement nommé **Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège**), et si les acteurs du territoire étaient prêts à s'engager dans ce projet. Cette démarche a été soutenue financièrement et techniquement par la Région et le Département.

La création d'un Parc Naturel Régional ne produirait pas de contraintes règlementaires nouvelles. Un PNR participerait à la protection d'un patrimoine naturel, paysager et culturel riche tout en contribuant à l'aménagement du territoire et au développement économique et social.

L'étude conduite a mis en exergue les éléments singuliers de ce territoire. Le périmètre d'étude présente des patrimoines remarquables et menacés pouvant justifier le classement en Parc Naturel Régional. Si c'est sur le patrimoine paysager que l'identité et la cohérence du territoire sont les plus fortes, la valeur des éléments naturels et culturels confère à ce territoire une richesse patrimoniale indéniable.

A l'examen du patrimoine naturel de la commune de LE PIN, **le Syndicat a proposé d'intégrer la commune de LE PIN dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège**. Au-delà de son patrimoine, LE PIN amène également au futur Parc son label « Village Etoilé ».

Le travail conduit avec les acteurs locaux dans le cadre de groupes de travail, comités de pilotage, séminaires, rencontres individuelles a permis de conforter le bien-fondé de ce projet au regard des attentes et besoins des communes concernées, de définir un périmètre optimal ainsi que les conditions de sa mise en œuvre.

C'est donc une association qui sera chargée de déposer le dossier de candidature fin 2017 à la Région afin de solliciter l'avis d'opportunité auprès de l'État. Cet avis, une fois obtenu, permettra d'engager la rédaction de la Charte du Parc. Les modalités de gouvernance de l'association figurent dans les statuts joints. Les communes disposeront toutes d'une voix, quelle que soit leur population. Cette modalité à laquelle les communes sont très attachées, est à l'image de ce qu'est et de ce que défend un Parc Naturel Régional : un projet de territoire rural, fondé sur la base d'enjeux et d'objectifs communs, porté par des acteurs locaux qui veulent se doter d'un espace de coopération dans lequel ils ont librement choisi de siéger. Une place est également accordée à la société civile. Socio-professionnels et membres d'associations pourront ainsi siéger.

Les modalités de financement ont également été définies. La cotisation, calculée sur la base des moyens nécessaires pour que l'association remplisse sa mission, oscillera entre 0,80 centimes et 1€

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 4 sur 7
---------------------------------	--

maximum par habitant, en fonction du nombre de collectivités adhérentes. Cette somme sera arrêtée statutairement afin de garantir la stabilité des contributions des membres.

Les communes membres d'établissement qui mettront à disposition des moyens humains, matériels ou logistiques verront le montant de leur cotisation annuelle pondéré au regard des participations financières déjà versées aux établissements en question.

La création de l'association ne constitue qu'une étape intermédiaire. Elle sera amenée à disparaître à moyen terme car c'est bien un syndicat mixte qui gèrera le futur PNR. La mutualisation de moyens humains, techniques et financiers guidera la création de ce syndicat mixte car élus et citoyens sont attachés à la simplification du mille-feuille territorial. C'est la raison pour laquelle dès la création de l'association il est laissé la possibilité aux structures actuelles (PETR, Pays, syndicat mixte bassin versant...) de s'impliquer à travers la mise à disposition de moyens dont ils disposent déjà.

L'adhésion des communes est un élément déterminant. En effet, la Région, qui participera au financement de l'association et fera partie du conseil d'administration, se prononcera à son tour à l'issue de cette consultation locale. Son adhésion dépendra du nombre de collectivités locales ayant manifesté leur volonté de soutenir cette démarche. C'est en effet pour elle un indicateur de l'intérêt que les acteurs locaux portent au projet et une condition déterminante pour garantir son succès.

L'adhésion à l'association ne signifie pas pour autant que les communes membres de l'association seront dans le Parc. Ce choix appartiendra à la prochaine équipe municipale qui sera amenée à approuver ou non la Charte et à faire ainsi partie ou non du Parc. L'adhésion donne en revanche aujourd'hui aux communes la possibilité de participer à l'écriture de la Charte du Parc et de bénéficier des premières actions démonstratives qui pourraient être mises en œuvre dès 2018.

En totale cohérence avec son projet municipal, en particulier pour la défense et la sauvegarde de son patrimoine naturel, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité moins une voix contre :

- **D'adhérer** à la future association de préfiguration du PNR des Garrigues de l'Uzège
- **De s'engager** à régler une cotisation annuelle de 1 euro maximum par habitant ; le Maire sollicitera l'Agglomération du Gard Rhodanien pour une contribution au règlement de cette cotisation.
- **De nommer** Patrick PALISSE, délégué titulaire et Anne LUPIAC, Frédéric PUGNERE et Julien LACROIX, délégués suppléants pour suivre les travaux de cette association.

La Commission Patrimoine et Environnement se réunira le vendredi 20 Octobre à 18 heures pour présentation du Projet de Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège.

#### 4. **Vigifoncier**

Vigifoncier est un outil d'intelligence foncière permettant la transmission par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) à la commune de différentes informations du marché foncier rural à l'échelle d'un territoire communal ou intercommunal, informations sur les projets de vente transmises par les notaires à la SAFER (Déclaration d'Intention d'Aliéner), sur les rétrocessions opérées par la SAFER, sur les avis de préemptions, sur les appels à candidatures publiés et informations relatives à des indicateurs clés de la dynamique des territoires (occupation et consommation des sols, marchés fonciers).

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 5 sur 7
--	---------------------------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la signature d'une convention avec la SAFER qui permettra à la commune :

- de connaître en temps réel, sur un périmètre donné, toutes les mutations à titre onéreux portées à la connaissance de la SAFER,
- d'être informé des transactions opérées par la SAFER dans le cadre de son activité traditionnelle d'opérateur foncier,
- d'appréhender les changements possibles d'utilisation des sols et de combattre certaines évolutions en termes d'usage (cabanisation, mitage, dégradation des paysages, changement de vocation ...),
- de protéger l'environnement des sites sensibles de son territoire,
- de suivre la consommation et l'orientation des espaces naturels, agricoles et forestiers de son territoire,
- d'avoir accès à des indicateurs clés de la dynamique des territoires (occupation et consommation des sols, marchés fonciers).

Le périmètre d'application de la convention est constitué de l'ensemble des zones agricoles, naturelles et forestières du territoire de la commune ainsi que par les terrains et les biens immobiliers à utilisation agricole dans les zones urbaines et à urbaniser du territoire.

## 5. Promenade de la Paix

Le 6 juin 1944, la Normandie a été le théâtre de la plus grande opération militaire jamais organisée : l'Opération Overlord. À 6h30 du matin, des milliers d'hommes, issus du monde entier, ont débarqué sur les plages de Normandie pour libérer la France et l'Europe du joug nazi.

Le 6 juin 2014, les grands dirigeants de ce monde ont décidé de se réunir à Ouistreham Riva-Bella afin de commémorer cet événement et honorer les derniers vétérans et les nations qui un jour ont fait le choix de la Liberté face à la résignation.

Ouistreham Riva-Bella souhaite pérenniser le message de mémoire, de paix et de concorde des peuples au travers d'une « Promenade de la Paix » sur Sword Beach, l'endroit même qui a vu débarquer les forces britanniques en 1944 et qui en 2014 a accueilli les Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays Alliés.

Le financement sera assuré par la ville de Ouistreham Riva-Bella, par les nations, par les Députés et les Sénateurs qui s'associent à la démarche et par les communes de France volontaires. La contribution pour les communes de moins de 500 habitants est de 150 €. Les communes qui s'associeront à la démarche verront leur nom affiché sur le Mur de La Paix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De s'associer à la démarche de création de la « Promenade de la Paix » de Ouistreham Riva-Bella», afin de perpétuer le souvenir de cette période de notre histoire, d'entretenir nos valeurs en ces lieux hautement symboliques, d'associer les jeunes générations à la mémorisation de notre histoire. De régler en conséquence une contribution de 150 €.
- De désigner le Maire, Patrick PALISSE, correspondant de la commune de LE PIN auprès de l'équipe en charge du projet.

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 6 sur 7
--	---------------------------------	--

## 6. Situation de la bibliothèque

La fréquentation de la bibliothèque reste très faible peut-être en raison de la concurrence des nouveaux médias (internet) et aussi probablement en raison de sa taille cependant cohérente avec celle du village.

Des pistes d'améliorations sont évoquées et feront l'objet d'un examen lors de la prochaine réunion de la Commission Culture et Occitanie :

- manifestations à la bibliothèque,
- fréquentation plus assidue de l'école
- ouverture du local à d'autres activités

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide que l'abonnement téléphonique sera supprimé ; pour autant que les animateurs de la bibliothèque ou responsables d'animation auront systématiquement leur téléphone portable.

## 7. Questions diverses

### a. Observations du ciel avec Orion Provence

Elles auront lieu le vendredi 15 septembre après-midi (soleil) sur le terrain de sport notamment pour les scolaires et à partir de 21 heures sur l'ancien stade (ciel nocturne) ; pour toutes les personnes intéressées.

### b. Stationnement dans le village

Un rappel sera fait par la mairie aux propriétaires de véhicule en « stationnement prolongé ».

### c. Compostage collectif

Une présentation aura lieu en Conseil Municipal d'Octobre.

### d. Rentrée scolaire

La présidente du SIRP annonce que la rentrée s'est bien passée malgré un effectif légèrement réduit en personnel cette année.

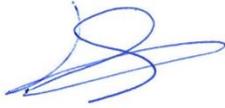
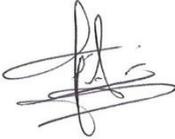
### e. Aide aux sinistrés des Antilles

Un débat a eu lieu au sein du Conseil Municipal et sera poursuivi lors de la réunion d'Octobre.

**COMPTE RENDU  
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 7 sur 7

Raphaël CHEVALARD	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	